

CARTE PROFESSIONNELLE D'AGENT IMMOBILIER¹

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES

à joindre au ou à télécharger lors formulaire de demande de carte de votre formalité en ligne

POUR UNE MODIFICATION DE SITUATION ADRESSE

DE L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL, DUSIEGE SOCIAL
DENOMINATION SOCIALE
FORME JURIDIQUE
REPRESENTANTS LEGAUX ET STATUTAIRES
DIRECTEUR
SUPPRESSION D'UNE OU PLUSIEURS MENTIONS D'ACTIVITE
CHANGEMENT DE GARANT/D'ASSUREUR
SUPRESSION/AJOUT DE LA DETENTION DE FONDS

> IDENTIFICATION DU TITULAIRE DE LA CARTE

DU CAPITAL

française

	Chef d	entreprise:
	0	Copie de la pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation)
	0	A savoir que l'extrait du RCS datant de moins d'1 mois de l'entreprise n'est plus à fournir. Cependant, pour
	les	activités d'agent immobilier, doivent être déclarées au RCS toutes les activités correspondant aux seules
	me	entions demandées.
		ou
Ш		ou association :
	0	A savoir que l'extrait du RCS datant de moins d'1 mois de la société n'est plus à fournir. Cependant, pour les
	ac	tivités d'agent immobilier, doivent être déclarées au RCS toutes les activités correspondant aux seules
	me	entions demandées.
	0	Copie du récépissé de déclaration de l'association à la préfecture et copie des statuts de l'association
	0	Copie des statuts de SAS si le directeur général et le directeur général délégué sont des représentants
		statutaires.
		• Despésantants lémans au statutaines nations aires/secución détament ou secime 050/ du secite!
		Représentants légaux ou statutaires, actionnaires/associés détenant au moins 25%du capital
		 Copie de la pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) ou
_		
	Si nomi	nation d'un directeur ² :
	0	Copie de la pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation)
	>	DANS TOUS LES CAS MORALITE DU CHEE D'ENTREPRISE DES REPRESENTANTS LEGALIX ET

STATUTAIRES³, DU DIRECTEUR², DES L'ASSOCIES /ACTIONNAIRES DETENANT AU MOINS 25%

O Lettre de consentement signée pour la communication du casier judiciaire du pays d'origine à l'autorité

Ressortissant de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou du Royaume-Uni :





☐ Ressortissant d'un Etat tie

O Extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat

> DANS TOUS LES CAS, GARANTIE FINANCIERE

O Copie de l'attestation de garantie financière, délivrée par l'organisme garant, pour l'année en cours, **pour** chacune des activités exercées

OU

et

O Remplir le cadre 9 du formulaire de demande de carte relatif à la non détention de fonds, effets ou valeurs dans l'exercice de l'activité (concerne exclusivement les activités de transaction et de marchand de listes)

ET AJOUTER SELON LES CAS ENONCES

>	$ \textbf{APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR L'ARRIVEE DE NOUVEAUX} \ \texttt{REPRESENTANTS LEGAUX} \ \texttt{ETATUTAIRES}, \ \texttt{DIRECTEUR}^2 $		
	✓ Aptitude professionnelle acquise en France		
	☐ Obtenue avec un diplôme :		
0	Copie du diplôme ⁴ d'un niveau égal ou supérieur à trois années d'études supérieures après le baccalauréat et sanctionnant des études juridiques, économiques ou commerciales		
0	Copie du brevet de technicien supérieur professions immobilières		
0	Copie du diplôme de l'institut d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation		
	☐ Obtenue avec un diplôme et une expérience professionnelle :		
0	Copie du baccalauréat ou d'un diplôme ⁴ de niveau 4 et sanctionnant des études juridiques, économiques ou commerciales		
0	Copie des bulletins de salaires relatifs à l'exercice pendant au moins 3 ans ⁵ (pour le directeur 18 mois ⁵) d'un emploi subordonné se rattachant à la mention demandée.		
	Obtenue avec une expérience professionnelle :		

- O Copie des bulletins de salaires relatifs à l'exercice d'un emploi subordonné se rattachant à la mention demandée en tant que non cadre pendant au moins 10 ans⁵ (pour le directeur 5 ans⁵) ou en tant que cadre pendant au moins 4 ans⁵ (pour le directeur de l'établissement 2 ans⁵),
 - ✓ Aptitude professionnelle acquise dans l'Union Européenne ou dans l'Espace Economique Européen
 - Etat membre réglementant l'activité d'agent immobilier
- O Attestation de compétence ou titre de formation permettant l'accès ou l'exercice de l'activité dans l'Etat membre
- O Traduction assermentée des documents (voir CCI)
 - Etat membre ne réglementant pas l'activité d'agent immobilier





- O Attestation de compétence ou titre de formation attestant la préparation à l'exercice de l'activité
- O Justificatif de l'exercice de l'activité pendant au moins 1 an⁵ au cours des 10 dernières années excepté si la formation prépare spécifiquement à l'exercice de l'activité
- O Traduction assermentée des documents (voir CCI)
 - ✓ Aptitude professionnelle acquise dans un pays tiers et reconnue par un Etat membre de l'Union Européenne (UE) ou dans l'Espace Economique Européen (EEE) HORS FRANCE
- O Titre de formation attestant la préparation à l'exercice de l'activité, délivré par un Etat tiers
- O Attestation de l'autorité compétente de l'Etat membre de l'UE ou de l'EEE certifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans cet Etat

> POUR LE CHANGEMENT D'ASSUREUR

Copie de l'attestation d'assurance couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, pour l'année en cours, mentionnant les activités exercées.

> POUR UNE DECLARATION DE DETENTION DE FONDS

O Pour les activités de « transaction sur immeubles et fonds de commerce » et « marchand de listes » avec détention de fonds directe ou indirecte, copie de l'attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le «compte séquestre » avec indication du numéro de compte et les coordonnées de l'établissement

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier.

REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION ET LA DELIVRANCE DE LA CARTE 68€ Arrêté du 10 février 2020

Lors de la délivrance de la nouvelle carte professionnelle, l'ancienne carte professionnelle doit être impérativement restituée à la CCI.

3

¹Pour les mentions principales transactions sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière, syndic, marchand de listes et accessoires prestations de services, prestations touristiques

² Directeur de l'établissement principal pour une entreprise ou du siège social pour une société/association

³ Tous les représentants légaux et statutaires sans exception

⁴ Diplôme délivré par ou au nom de l'Etat ou inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles

⁵ Pour un temps partiel, équivalent du temps plein exigé